

30 août 2019 -17:02

Conseil des ministres du 30 août 2019

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 30 août 2019, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

30 août 2019 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 30 août 2019

Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 20 août 2019. Le niveau de menace est maintenu au niveau 2. Un certain nombre de cibles potentielles sont en outre maintenues au niveau 3.

L'appui de la Défense est maintenu à un maximum de 550 militaires pour une période d'un mois, du 3 septembre au 2 octobre 2019. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une capacité de réserve susceptible d'être déployée immédiatement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://diplomatie.belgium.be>

30 août 2019 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 30 août 2019

Réduction des prestations de travail d'1/5e pour les gouverneurs et commissaires d'arrondissement du gouvernement flamand

Sur proposition du ministre de l'Emploi Wouter Beke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'introduction de la réduction des prestations de travail d'1/5e en ce qui concerne le congé pour soins palliatifs et pour assistance médicale pour les gouverneurs et commissaires d'arrondissement du gouvernement flamand.

Le gouvernement flamand souhaite adopter des dispositions relatives au congé pour soins palliatifs et pour assistance médicale pour ses gouverneurs et commissaires d'arrondissement. Ces membres du personnel auraient droit à une réduction de leurs prestations de travail d'1/5e en ce qui concerne le congé pour soins palliatifs et pour assistance médicale aux conditions et pour la durée déterminée par l'arrêté royal du 7 mai 1999 relatif à l'interruption de la carrière professionnelle du personnel des administrations.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Wouter Beke, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

30 août 2019 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 30 août 2019

Marché public pour la Direction de l'appui aérien de la police fédérale

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à un accord-cadre de services pour une période de 12 ans, concernant l'acquisition d'un contrat d'entretien pour les systèmes d'observation de type Hensoldt Leo III-HD au profit de Direction de l'appui aérien.

Afin de garantir le bon fonctionnement des systèmes d'observation, la Direction de l'appui aérien doit disposer des pièces de rechange, de la documentation, de l'ingénierie, des outils, des produits et de la possibilité d'externaliser des travaux. Comme les missions d'observation représentent près de 90 % de la charge de travail de la Direction, les systèmes ont également une importance stratégique. Un contrat d'assistance performant est donc très important.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

30 août 2019 -17:02

Appartient à [Conseil des ministres du 30 août 2019](#)

Modification de la dénomination de la zone de secours "Vlaamse Ardennen"

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à modifier la dénomination de la zone de secours "Vlaamse Ardennen".

Le 22 mars 2019, le Conseil de zone de la zone de secours "Vlaamse Ardennen" a décidé de modifier la dénomination légale de la zone en "Service d'incendie zone Vlaamse Ardennen". Le projet d'arrêté royal vise dès lors à modifier en ce sens l'arrêté royal du 2 février 2009 déterminant la délimitation territoriale des zones de secours.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 février 2009 déterminant la délimitation territoriale des zones de secours

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

30 août 2019 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 30 août 2019

Base légale pour l'honoraire forfaitaire de disponibilité pour les services de garde des pharmaciens

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à créer la base légale dans le cadre de l'instauration d'un honoraire forfaitaire de disponibilité pour les services de garde des pharmaciens.

Le projet détermine les conditions et les modalités selon lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités paie les honoraires de garde et de disponibilité aux pharmaciens qui participent à des services de garde organisés, ainsi que les modalités de financement et le paiement. Il s'agit d'un service important pour les patients en cas d'urgence, organisé par les services de garde locaux des pharmaciens.

Cet honoraire de disponibilité prévoit une rémunération adéquate des pharmaciens pour le service qui est attendu d'eux quand ils participent aux services de garde, indépendamment de la délivrance de médicaments à des patients.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal fixant les conditions et les modalités selon lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités paie des honoraires de garde et des honoraires de disponibilité aux pharmaciens titulaires d'une pharmacie ouverte au public qui participent à des services de garde organisés

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

30 août 2019 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 30 août 2019

Régime du tiers payant pour les restaurations difficiles chez les patients cancéreux et en cas d'anodontie

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie de Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au régime du tiers payant pour les restaurations difficiles chez les patients cancéreux et en cas d'anodontie.

Le projet prévoit l'application obligatoire du tiers payant pour les restaurations difficiles chez les patients cancéreux et en cas d'anodontie. Il introduit ainsi une intervention de l'assurance obligatoire soins de santé. Ainsi, le groupe spécifique de patients en situation de vulnérabilité ne doit payer que le ticket modérateur pour les prestations de santé concernées.

Le projet prévoit également que le dentiste ne peut facturer, pour ces prestations, des honoraires plus élevés que les tarifs applicables ainsi que des suppléments d'honoraires.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal portant modification à l'arrêté royal du 18 septembre 2015 portant exécution de l'article 53, § 1er de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, relatif au régime du tiers payant

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

30 août 2019 -17:02

Appartient à [Conseil des ministres du 30 août 2019](#)

Politique fédérale d'achats 2019-2020

Sur proposition de la ministre du Budget Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé la note relative à la politique fédérale d'achats 2019-2020.

Cette note de politique fédérale d'achats exécute l'arrêté royal du 22 décembre 2017 relatif aux marchés publics fédéraux centralisés dans le cadre de la politique fédérale d'achats, qui poursuit quatre objectifs :

- accroître l'efficacité des formes existantes d'achats fédéraux communs en ce qui concerne les marchés publics de services et de fournitures
- mettre en œuvre un modèle de coopération efficace entre les services publics existants sur la base d'un modèle consensuel
- améliorer le taux de participation des petites et moyennes entreprises (PME) dans les marchés publics
- promouvoir la durabilité des marchés publics.

À partir de ces objectifs, la note Politique fédérale d'achats 2019-2020 comprend une description d'une politique fédérale d'achats que doivent mettre en œuvre les participants actifs pour la période 2019-2020. L'administration fédérale a besoin d'une politique fédérale d'achats globale et intégrée, qui implique concrètement :

1. de mettre en œuvre une politique d'achats smart :

- consolider le Trajet 1 – achats communs
- supprimer progressivement l'exposition à des contrats à risque
- obtenir des meilleures conditions d'achat en implémentant l'utilisation de clauses contractuelles pour la livraison de biens et de services

2. de générer des économies supplémentaires sur les achats :

- appliquer des bonnes pratiques et élaborer des notes de politique et de gestion pour certaines catégories d'achats

3. de mener une politique d'achats cohérente pour les fournisseurs :

- garantir l'intégration des achats durables, des marchés publics innovants ainsi que des initiatives destinées

à faire en sorte que le taux de participation des PME aux marchés publics reste correct

- veiller que le respect des délais de paiement des factures par l'administration fédérale est assuré et que les fournisseurs honorent leurs prestations et conditions contractuelles.

4. de renforcer la compétence en matière de procurement des collaborateurs au moyen de formations

Le centre de services Procurement informera le Conseil des ministres de l'avancement et de la réalisation des points d'action cités dans la note pour décembre 2019.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget et
de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de
la Politique scientifique

Avenue des Arts 7

1210 Bruxelles

Belgique

<http://www.wilmes.belgium.be>

30 août 2019 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 30 août 2019

Marché public relatif à des services de téléphonie mobile pour la Fonction publique

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à des services de téléphonie mobile et services connexes.

L'objectif du marché est de créer un nouveau contrat dans le prolongement du contrat actuel de services de téléphonie mobile afin de mettre à disposition des clients participant à l'accord-cadre un contrat pour des services de téléphonie mobile sur lequel ils peuvent commander ces services. En outre, l'adjudicataire peut, à la demande des clients, proposer d'autres fonctionnalités afin de pouvoir proposer une offre actualisée à tout moment. De plus, le fournisseur peut proposer d'autres plans tarifaires plus intéressants pour un usage spécifique.

Ce marché sera passé par procédure ouverte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget et
de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de
la Politique scientifique
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>

30 août 2019 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 30 août 2019

Modification d'arrêtés royaux suite à la suppression de la Direction générale Emploi et Marché du travail

Sur proposition du ministre de l'Emploi Wouter Beke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant plusieurs arrêtés royaux suite à la suppression de la Direction générale Emploi et Marché du travail auprès du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Le projet comprend des adaptations à trois arrêtés royaux dans lesquels il est fait référence au directeur général ou à des services spécifiques de la Direction générale Emploi et Marché du travail du SPF Emploi. Vu la suppression de cette direction depuis le 1er juin 2019, il est nécessaire de remplacer les références à la direction générale. Il a été choisi de ne plus faire référence à une direction générale spécifique mais au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale en général. Cela crée plus de flexibilité pour déterminer l'organisation interne du SPF et l'adapter si nécessaire.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Wouter Beke, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

30 août 2019 -17:02

Appartient à [Conseil des ministres du 30 août 2019](#)

Protection contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal relatifs à la protection contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants.

Le premier projet modifie et remplace partiellement le règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants en ce qui concerne les applications des rayonnements ionisants en médecine humaine et vétérinaire. Il s'applique :

- aux pratiques impliquant des expositions médicales de personnes vivantes
- aux pratiques impliquant des expositions de personnes vivantes à des fins d'imagerie non médicale du fait de l'utilisation d'équipements radiologiques médicaux

Le deuxième projet revoit, clarifie et renforce les exigences réglementaires actuelles en tenant compte des évolutions au sein de la médecine vétérinaire. Il décrit les dispositions complémentaires spécifiques relatives à la justification des expositions individuelles, à l'optimisation de la protection et aux exigences en matière de formation pour les personnes concernées par l'exposition des animaux, ainsi que les exigences relatives aux équipements radiologiques et au contrôle et l'assurance de qualité.

Le troisième projet modifie l'arrêté royal du 20 juillet 2001 afin de permettre une bonne coordination avec les deux précédents projets. Dans ce cadre, le projet renforce et clarifie la composition, le fonctionnement et le rôle du jury médical.

Les projets transposent chacun partiellement la directive européenne 2013/59/Euratom, qui fixe les normes de base relatives à la protection contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants.

Les projets sont transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal relatif aux expositions médicales aux rayonnements ionisants et aux expositions à des fins d'imagerie non médicale avec des équipements radiologiques médicaux

Projet d'arrêté royal relatif à la protection contre les rayonnements ionisants lors d'expositions vétérinaires

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants portant la réorganisation des mesures de réglementation relatif aux expositions médicales et vétérinaires

et concernant le jury médical

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

30 août 2019 -17:02

Appartient à [Conseil des ministres du 30 août 2019](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre :
 - Octroi d'une subvention aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire (MRAH) pour la réalisation de l'exposition gratuite "La Lune : entre rêve et réalité", dans le cadre du projet estival et annuel "Science et culture au Palais"
 - Marché concernant le dossier "Concept, création et production de campagne" dans le cadre de la campagne "Imagerie médicale pour les douleurs lombaires" du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
 - Octroi d'une subvention à la Régie des bâtiments destinée aux dépenses d'investissement, d'entretien extraordinaire et autres dépenses dans les immeubles occupés par les institutions de l'Union européenne et internationales, et gérés par la Régie des bâtiments pour l'année budgétaire 2019
 - Extension du contrat de services pour un Senior Security Management Advisor
 - Projet IPolice (provision TERRO) - Augmentation de la capacité des serveurs du SPF Chancellerie - Prolongation d'un contrat d'entretien avec la société Uptime Group
- Finances : Formations dans le cadre du projet Bluestack/DB2 - Prestations informatiques pour les services SOA-ESB - Nouvelles souscriptions Red HAT Linux pour trois ans - Maintenance et nouveaux développements pour les Douanes et Accises, hors programmes MASP et SEDA - Achat de 29 véhicules pour les Douanes et Accises dans le cadre du Brexit
- Défense : marchés publics concernant le fonctionnement de la Défense et liste d'adaptations aux visas provisionnels existants
- Affaires étrangères :
 - Secure application specialist Vanalderweireldt - Future ambassade à Rabat - "Studie cabling project in posten" - Photos normes OACI 2
 - Octroi de subventions : Bataille des Ardennes et Chapelle musicale

- Octroi de subsides : SBDI 2019 et Collège d'Europe à Bruges
- Eurométropole 2019 - Organisation mondiale des Douanes - EUSatCen - FNUOD - MINUK - MINUSMA - UNFICYP - MINUSCA
- Institutions culturelles fédérales : soldes des subventions annuelles aux institutions culturelles fédérales pour l'année budgétaire 2019 (Théâtre royal de la Monnaie - Orchestre national de Belgique - Palais des Beaux-Arts)
- Sécurité et Intérieur :
 - Développements supplémentaires BE-Alert 2019
 - Octroi d'un subside à la SA Astrid au profit du réseau Astrid, pour 2019 - Dotation à la SA Astrid pour l'entretien des centres d'appel urgents de la plate-forme de concertation CAD - Prolongation du marché de consultance externe dans le cadre du projet 112 - Lancement national de l'interopérabilité de l'IVR 112 avec l'App 112
 - Collaboration du Centre de crise (NCCN) et l'Institut géographique national (IGN) comme "geo-information broker"
- Affaires sociales : Frais d'avocats GE100 - Equal - Eubelius - Vanden Eynde / Expertises médicales / Contentieux / Datawarehouse
- Asile et Migration : marchés publics : Dossier électronique CGRA - Véhicules OE - Analyse Service Design OE
- Développement durable : octroi d'une subvention à la Fondation pour les générations futures
- Fonction publique :
 - Marchés publics pour la DG Recrutement & Développement du SPF BOSA : Formations en langues - UX, architecture d'information et conception des services en ligne - Formations et certifications en entretien comportemental (STAR) - Formations liées au développement personnel - Developer et User Interface Designer
 - Marchés publics pour la DG Comptable fédéral et Procurement du SPF BOSA : Achat de logiciels SAP et de la maintenance afférente pour les applications ERP fédérales : projet Expenses Notes & projet GRC-Access Control
- Politique scientifique :
 - Première tranche de la subvention 2019 en faveur de l'aisbl Europalia International
 - Seconde tranche de la contribution belge à l'Agence spatiale européenne (ESA)
 - Deuxième tranche de la contribution de la Belgique au budget 2019 de l'European Organisation for the

Exploitation of Meteorological Satellites (EUMETSAT)

- Intégration sociale :
 - Evaluation de la réforme du Projet individualisé d'intégration sociale
 - Octroi d'une subvention à l'asbl Médecins du monde
- Economie : prolongation de la mission de consultance d'un développeur système Windows-Sharepoint
- Emploi : demande de consultance externe via un contrat BSM Smals pour la réalisation de projets en informatique (eBonus - Règlement de travail - Portail de la concertation sociale - E-dossier - Databank Haven)
- Lutte contre la pauvreté : Dotation au Service de lutte contre la pauvreté - Centre fédéral migration (Myria) - 2e tranche
- Egalité des chances : octroi d'une subvention à l'asbl Duo for a Job en vue de soutenir le projet "Participation sociale des femmes issues de l'immigration"

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

30 août 2019 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 30 août 2019

Audit des évolutions budgétaires relatives au regroupement de la police fédérale à Bruxelles

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et de la ministre du Budget Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a été invité à prendre connaissance de l'audit des évolutions budgétaires relatives au regroupement d'un grand nombre de services de la Police fédérale dans le centre de Bruxelles.

L'audit du projet RAC (Cité administrative) exécute la décision du Conseil des ministres du 22 novembre 2013. Dans ce cadre, le Conseil des ministres a été invité à prendre connaissance de l'audit et charge les ministres compétents de poursuivre la mise en œuvre des points d'amélioration identifiés dans le rapport et demande un rapportage périodique sur la suite donnée aux recommandations.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget et
de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de
la Politique scientifique

Avenue des Arts 7

1210 Bruxelles

Belgique

<http://www.wilmes.belgium.be>